



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES

N°13/SCDA/SCHB/2025



Prestation de restauration du personnel de la SCHB

S.C.H.B  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

| Exercice 2025             |               |
|---------------------------|---------------|
| Date de parution          | 21 OCT 2025   |
| Date limite de dépôt      | 10.4 NOV 2025 |
| Date d'ouverture des plis | 10.4 NOV 2025 |

# Sommaire

ARTICLE 01 : OBJET  
ARTICLE 02 : TEXTES DE REFERENCES ET MODE DE PASSATION.  
ARTICLE 03 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.  
ARTICLE 04 : ETENDUE DE LA PRESTATION.  
ARTICLE 05 : DUREE DE LA PRESTATION  
ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE.  
ARTICLE 07 : OBLIGATIONS DU CLIENT.  
ARTICLE 08 : VISITE DES LIEUX  
ARTICLE 09 : INVENTAIRE PHYSIQUE.  
ARTICLE 10 : CAUTION GARANTIES ET DE BONNE EXECUTION  
ARTICLE 11 : MODALITES DE PAIEMENT.  
ARTICLE 12 : IMPOTS ET TAXES  
ARTICLE 13 : REGLEMENT DES LITIGES.  
ARTICLE 14 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION.  
ARTICLE 15 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES,  
ARTICLE 16 : ECLAIRCISSEMENT SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.  
ARTICLE 17 : DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS  
ARTICLE 18 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE.  
ARTICLE 19 : CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX.  
ARTICLE 20 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT  
ARTICLE 21 : ANNULATION OU INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES  
ARTICLE 22 : ATTRIBUTION PROVISOIRE DE LA PRESTATION  
ARTICLE 23 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS.

## ANNEXES

|                                              |           |
|----------------------------------------------|-----------|
| La lettre de soumission                      | Annexe 01 |
| La déclaration à souscrire                   | Annexe 02 |
| La déclaration de probité                    | Annexe 03 |
| La délégation de pouvoir                     | Annexe 04 |
| La Fiche d'identification du soumissionnaire | Annexe 05 |
| Le Bordereau des prix                        | Annexe 06 |
| Les Moyens Humains                           | Annexe 07 |
| Les Moyens Matériels                         | Annexe 08 |
| Expérience Professionnelle                   | Annexe 09 |

S.C.H.B.  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

## **ARTICLE 01 : OBJET**

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels le soumissionnaire doit se conformer en vue de réaliser la prestation de restauration du personnel de la cimenterie Hamma Bouziane, la carrière et le siège social de la société de la sis à BOUSSOUF.

## **ARTICLE 02 : TEXTES DE REFERENCES ET MODE DE PASSATION**

Le présent cahier des charges est régi par les dispositions de la procédure des achats de la SCHB.

Le mode de passation du présent achat est l'Avis d'Appel d'Offres National ouvert avec exigences de capacités minimales.

## **ARTICLE 03 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.**

Seules les entreprises :

- Ayant un registre de commerce portant le code d'activité 607 023 (Restauration et CATERING)
- Certifiées ISO.

Peuvent participer à cette soumission.

## **ARTICLE 04 : ETENDUE DE LA PRESTATION**

L'étendue de la prestation consiste à assurer la restauration du personnel de la SCHB sur les sites suivants :

- Cimenterie Hamma Bouziane
- La carrière Calcaire Djebel kef salah
- Le siège social de la société sis à BOUSSOUF :

**S.C.H.B**  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

### **Repas Normal :**

- Cimenterie et carrière : Trois Cent Vingt (320) repas/jour en moyenne.
- Siège Filiale : Trente Cinq (35) repas/jour en moyenne.

### **Repas du Ramadhan :**

- Cimenterie : - Cent (100) repas/jour (ftour) en moyenne.  
- Quatre-vingt (80) repas/jour (shour) en moyenne.

### **Repas Amélioré :** à la demande du client

### **Collation :** à la demande du client.

Le soumissionnaire doit tenir compte que la préparation des repas se fera dans deux endroits, cimenterie et le siège de la société.

➤ **COMPOSITION DU MENU ORDINAIRE :**

Le soumissionnaire doit présenter son offre sur la base du menu type suivant :

**1-/ENTREE :**

**Chaque ou froide**

- Hors d'œuvre varié ou soupe en différentes préparations ou chorba frik /vermicelle à base de viande rouge...

**2-/Les Salés :**

- Boureks, Pizza, Soufflet, omelettes .....

**3-/ PLAT DE RESISTANCE :**

- Un plat de résistance à base de :

- Viande ovine ou bovine **fraiche et locale non congelée et non surgelée** 150 g par personne : trois (03) fois par semaine.
- Volaille deux fois par semaine un quart de poulet par personne (poids de poulet entre 1.8 Kg et 2 Kg ) ou 150 g escaloppe de volaille par personne.
- Poisson frais une fois par semaine 200 g par personne selon disponibilité

L'utilisation de viandes, de volaille et de poisson congelés ou surgelés est formellement interdite

- Des Garnitures:

Les plats de résistance doivent être accompagnés de l'une des garnitures suivantes :

- Légumes frais de saison.
- ou pomme de terre.
- ou pâtes, riz et légumes secs.

**S.C.H.B**  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

*Pain à base de semoule.*

**4-/ DESSERTS :**

- 01 Fruits de saison bien calibré 05 jours par semaine.
- Yaourt fruité, 01 fois par semaine.
- Flan ou pâtisserie. 01 fois par semaine.
- Une bouteille d'eau minérale de 1,5 Litres par Travailleur, 05 jours par semaine.
- Une bouteille de boisson Soda ou Jus (33cl), 05 jours par semaine.

➤ **COMPOSITION DU MENU SPECIAL RAMADHAN :**

**1 . FTOUR :**

- Chorba (agneau) + hors d'œuvre varié + Bourek à base de viande
- Pain à base de semoule
- Plat de résistance selon menu approuvé par le client
- Fruit bien calibré.
- Bouteille d'eau minérale (1,5 Litres par travailleur)
- Bouteille de jus 33 cl ou une bouteille de Soda.
- Pâtisserie orientale (Zlabia ou kalb el louz).
- Café et thé à volonté.
- Dattes de premier choix.

**2 . SHOUR :**

- Mesfouf avec zbib,
- Lait Frais ou Lben.
- Steak ou Escalope avec garniture.
- Bouteille d'eau minérale (1,5 Litres par travailleur)
- Fruit de saison + flan.

➤ **Le repas Amélioré : (à la demande du client).**

- Un hors d'œuvre varié ou une entrée chaude (Chorba à base de viande ovine.....).
- Pizza, Soufflet, Bourek, omelette ...
- Assiette de Fromage.
- Viande 250g + Garniture.
- Fruit + Gâteau.
- Eau + Canette SODA + Café + Thé.

**S.C.H.B**  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

L'utilisation de viandes, de volaille et de poisson congelés ou surgelés est formellement interdite.

➤ **Les Collations lors des réunions sont à la demande du client.**

- Gâteaux
- Pistache et noix de cajou
- Jus + Eau
- Café + Thé

Les menus et la qualité des produits (marques des boissons, qualité des fruits ...etc.) sont sujets à l'approbation préalable du client.

## **ARTICLE 05 : DUREE DE LA PRESTATION**

La prestation objet du présent cahier des charges sera conclu pour une durée d'une (01) année, renouvelable après accord des deux parties avant expiration du contrat (01 mois), au tant que permet la réglementation, dans les mêmes conditions.

S.C.H.B  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

## **ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE.**

- Le soumissionnaire a l'entière responsabilité sur les locaux, installations et matériel de cuisine mis à sa disposition.
- Le soumissionnaire prendra à sa charge l'entretien et la réparation des locaux, des installations et du matériel mis à sa disposition.
- Le soumissionnaire doit assurer les repas de midi quotidiennement & éventuellement les week-ends & jour fériés ainsi que les repas du soir à la demande du client.
- Le soumissionnaire doit établir, en commun accord avec la société, un menu hebdomadaire approuvé et respecté par les deux parties, qui sera affiché à l'entrée de cantine.
- La cantine sera ouverte pendant le mois de ramadhan pour assurer les services du « F-TOUR & S'HOURL » pour le personnel posté.
- Le soumissionnaire doit fournir au client la liste de son personnel, qui doit être doté de tenues de travail & cartes professionnelles.
- Le soumissionnaire doit prendre à sa charge les assurances notamment celles couvrant la responsabilité civile, transport ainsi que toute couverture médicale exigible par la réglementation de l'ensemble de son personnel.
- Le soumissionnaire aura à sa charge les produits d'entretien de la cantine,
- Le soumissionnaire est responsable de tout vol ou destruction du matériel mis à sa disposition.
- Le soumissionnaire et son personnel doivent se conformer strictement au règlement intérieur de la S.C.H.B et aux consignes d'hygiène et sécurité (voir l'article 20).
- Le soumissionnaire prend en charge l'élimination des déchets générés par la prestation objet du présent cahier des charges conformément à la réglementation en vigueur ainsi que leur évacuation vers les lieux appropriés.
- Le soumissionnaire doit servir des repas conformes aux normes calorifiques, diététiques et hygiéniques.

- Le soumissionnaire est tenu de conserver, de manière obligatoire et quotidienne, un repas témoin pendant une durée de soixante-douze (72) heures. Ces repas sont à sa charge.

## **ARTICLE 07 : OBLIGATIONS DU CLIENT.**

**S.C.H.B**  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

Le client mettra à la disposition du prestataire

- Les locaux.
- Le matériel de cuisine nécessaire au fonctionnement des cantines.
- Eau, électricité et gaz.
- Faciliter au soumissionnaire retenu l'accès aux locaux mis à sa disposition.

Le client se réserve le droit d'assurer quotidiennement le contrôle des produits alimentaires destinés à la cantine, leur stockage, les repas servis ainsi que l'hygiène des lieux de préparation, par le médecin de la société ou toute autre personne dûment désignée.

## **ARTICLE 08 : VISITE DES LIEUX.**

La visite des lieux, par les soumissionnaires, est obligatoire avant toute offre, pour examiner et réunir tous les renseignements qui pourraient être utiles et nécessaires pour la préparation de leurs offres en conséquence.

Les dépenses résultantes de cette visite seront à la charge du soumissionnaire.

Cette visite sera organisée conjointement avec la Société des Ciments de Hamma Bouziane et sera sanctionnée par un PV de visite signé par les deux parties.

NB : Pour l'organisation des visites, le soumissionnaire peut contacter Le Directeur des ressources humaines de la SCHB par :

Fax : 213 (031) 60 65 39

Tél. : 213 (031) 60 65 43 / 213(0) 770 880 081

Mobile Secrétaire de la CDA : 213 (0) 782 709 331

E-mail : scda.schbdg@schb.dz

## **ARTICLE 09 : INVENTAIRE PHYSIQUE**

Un inventaire physique du matériel de la cantine mis à la disposition du soumissionnaire doit se faire au début du contrat et à la fin de chaque exercice sur la base d'un PV signé contradictoirement par les deux parties.

## **ARTICLE 10 : CAUTION DE GARANTIES ET DE BONNE EXECUTION**

Une caution bancaire de bonne exécution, d'une valeur de 05 % du montant global du contrat doit être émise par une banque de droit algérien et est constituée au plus tard, huit (08) jours francs, à compter de la notification du contrat signé au **SOUMISSIONNAIRE** retenu.

Cette caution couvre les cas endommagement de matériels de cuisine mis à la disposition du **SOUMISSIONNAIRE**, libérable à la fin des prestations sur la base d'un PV d'inventaire physique du matériel de la cantine signé conjointement par les deux parties et sans réserve.

#### **ARTICLE 11 : MODALITES DE PAIEMENT**

Le paiement s'effectuera mensuellement sur présentation de facture et feuille d'attachement des prestations réellement réalisées durant le mois signé par les deux parties, par virement bancaire.

S.C.H.B  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

#### **ARTICLE 12 : IMPOTS, DROITS ET TAXES**

Chacune des deux parties s'acquittera des impôts, droits et taxes exigibles au titre du contrat qui sera élaboré suite au présent cahier des charges.

#### **ARTICLE 13 : REGLEMENT DES LITIGES**

Tous litiges pouvant survenir entre les deux parties, seront réglés à l'amiable.  
Au cas où il serait impossible de parvenir à un accord à l'amiable, les deux parties conviennent que le différend découlant sera traité devant le tribunal territorialement compétant.

#### **ARTICLE 14 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION**

La soumission en un seul exemplaire original doit comporter deux enveloppes N°1 et N°2 et devra être accompagnée des pièces exigibles et présentée dans les conditions décrites ci-dessous :

**14.1 L'ENVELOPPE N°1 « Offre technique »** doit renfermer les documents suivants :

- La déclaration à souscrire (selon modèle joint en **annexes**),
- La déclaration de probité (selon modèle joint en **annexes**),
- La Délégation de pouvoir autorisant le signataire de la lettre de Soumission à engager le soumissionnaire éventuellement (selon modèle en **annexes**),
- Fiche d'identification du soumissionnaire (selon modèle en **annexes**)
- Les documents sociétaires du soumissionnaire :
  - Copie du Statuts de la société.
  - Copie du Registre de commerce électronique.
  - Copie électronique du NIF.
  - Copie électronique du NIS.
  - Extrait de rôle.
  - Copie Attestation de mise à jour CNAS et/ou CASNOS.
  - Copies des bilans certifiés de trois dernières années.
  - Document justifiant le chiffre d'affaires (**C20**).

- Un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal lorsqu'il s'agit d'une société.
- Références bancaires (**RIB**).
- Tous les documents justifiant la qualification du soumissionnaire : Références et aptitudes professionnelles (Attestations de bonne exécution, copies de contrats...). **Annexes**
- Copies des diplômes et expériences acquises dans le domaine de la restauration collective du chef cuisinier, cuisinier
- Etat des moyens humains. **Annexes**
- Etat des moyens Matériels (Moyens propres avec documents justificatifs). **Annexes**
- Tout document justifiant une certification (ISO) en cours de validité
- Une copie du cahier des charges comportant le cachet humide du soumissionnaire, **paraphé par ce dernier** sur chaque page, signé et portant dans sa dernière page la mention « lu et accepté ».
- Attestation de dépôt légal de comptes sociaux pour les sociétés.
- PV de visite des lieux.
- Caution de soumission.
- Copie du document de paiement du CDC.

S.C.H.B  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

**14.2 L'ENVELOPPE N°2 « Offre financière »** doit renfermer les documents suivants :

- La lettre de soumission, renseignée (montant total HT et TTC), signée et portant le cachet humide (selon modèle joint en **Annexes**).
- Les prix Hors Taxe et TTC : (**Annexes**) : **Bordereau des prix**
  - Repas normal.
  - Repas du mois de Ramadhan (F'tour, S'hour).
  - Repas Amélioré.
  - Collation.

- Les prix sont fermes, non négociables, non révisables, et non actualisables pendant toute la durée de validité du contrat

Les deux enveloppes ci-dessus doivent être fermées, séparées et placées dans **UN PLI STRICTEMENT ANONYME** dûment fermé et ne portant que la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES  
N°13/SCDA/SCHB/2025  
- A NE PAS OUVRIR -**

Toute indication sur le pli anonyme permettant l'identification du soumissionnaire entraînera automatiquement le rejet de la soumission.

Ces offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

**EPE/SPA SOCIETE DES CEMENTS DE HAMMA BOUZIANE (SCHB)  
SECRETARIAT DE LA COMMISSION DES ACHATS  
Z.I. Le Rhumel BOUSSOUF- CONSTANTINE — ALGERIE**

**Aucun pli ne devra être transmis par voie postale sous quelque forme que ce soit.**

#### **ARTICLE 15 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES**

Le retrait du présent cahier des charges se fera auprès du secrétariat de la commission des achats de la Société des Ciments de Hamma Bouziane, par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, contre le paiement d'une somme de Vingt mille dinars (20 000,00 DA).

#### **ARTICLE 16 : ECLAIRCISSEMENT SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRE**

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offre peut introduire une demande au client, par écrit, envoyée au secrétariat de la commission des achats de la société des ciments de Hamma Bouziane au plus tard sept jours avant la date limite de remise des offres, Le client répondra par écrit, dans un délai de trois jours.

- Fax : 213 (031) 60 65 39
- Tél : 213 (031) 60 65 43
- Mobile Secrétaire de la CDA : 213 (0) 07 82 70 93 31
- E-mail : scda.schbdg@schb.dz
- E-mail : contacts.schbdg@schb.dz

S.C.H.B  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

La réponse doit être communiquée à l'ensemble des soumissionnaires.

#### **ARTICLE 17 : DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS**

Les soumissions doivent être déposées au plus tard à Midi (12 H 00'), Quinze (15) jours calendaires à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse nationale et /ou le BOMOP. Dépassé ce délai, toute soumission sera automatiquement irrecevable.

L'ouverture des plis, se fera au siège de la SCHB Zone Industrielle Rhumel, Boussouf – Constantine- Algérie le même jour de la date limite de la remise des offres, à 13 heures, en présence éventuelle des soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés.

Si ce jour coïncide avec un jour de repos légal ou férié, la date limite de remise des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, après la date limite de réception des offres.

#### **ARTICLE 18 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE**

La présence des documents ci-après dans l'offre est obligatoire. Toute offre qui ne comportant Pas l'un de ces documents, sera automatiquement déclarée irrecevable

1. Lettre de soumission renseignée, signée et portant le cachet humide.
2. Déclaration à souscrire.

3. Une copie du cahier des charges comportant le cachet humide du contractant, **paraphé par le soumissionnaire** sur chaque page, signé et portant dans sa dernière page la mention « lu et accepté », le paraphe peut revêtir les formes (cachet ou signature ou signe).
4. Copie du registre de commerce portant le code d'activité 607 023 (Restauration et CATERING),
5. Copie du certificat ISO,

## **ARTICLE 19 : CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX**

Le choix du soumissionnaire se fera sur la base des critères ci-après :

### **Offre technique : (100 points)**

- Références professionnelles accompagnées des attestations de bonne exécution, et ce, dans le domaine de la restauration collective (**CATERING**) ... **(30 points)**
  - Durant les dix dernières années (Dix attestations conforme, la note maximale)
- Expérience professionnelle dans le domaine CATERING **(25 points)**
  - Dix années et plus la note maximale, les autres au prorata
- Capacités financières évaluées sur les chiffres d'affaires et résultat des trois dernières années **(20 points)**
- Qualification du personnel (Diplômes et Expérience) chef cuisinier, cuisinier etc ... **(25 points)**
  - ✓ Expérience professionnelle du chef cuisinier (15 points au prorata)
  - ✓ Expérience professionnelle du cuisinier (05 points au prorata)
  - ✓ Nombre d'effectifs total (05 points au prorata)

Le soumissionnaire sera éliminé si son offre technique totalise un nombre de point inférieur à **Quarante (40) points**.

### **Offre financière : (100 points)**

Prix proposés **(100 points)**

**S.C.H.B**  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

Seules les offres financières, des soumissionnaires dont les offres techniquement retenues, seront traitées par la commission d'évaluation des offres.

**Note Globale = 60% de la Note Technique + 40% de la Note Financière**

## **ARTICLE 20 : EXIGENCES SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT**

Le prestataire doit se conformer à l'ensemble des exigences en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement applicables à l'activité de restauration, à savoir :

- Respecter strictement les normes d'hygiène alimentaire et les consignes de sécurité dans toutes les zones de préparation, de stockage et de service.
- Assurer le port obligatoire des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés (gants, charlottes, tenues adaptées ; chaussures de sécurité antidérapantes, etc.).
- Évitant tout déversement ou rejet non contrôlé.

- Maintenir en permanence la propreté des locaux, du matériel et des espaces de service, avec un nettoyage systématique après chaque service.
- Veiller à ce que les bouteilles et autres plastiques soient triés et déposés dans les emplacements dédiés au recyclage.
- Interdire l'accès des zones de préparation et de stockage à toute personne non autorisée.
- Mettre à disposition des postes de lavage des mains équipés (savon, essuie-mains à usage unique) et exiger leur utilisation régulière.
- Assurer un suivi médical régulier du personnel en contact avec les denrées alimentaires, conformément à la réglementation en vigueur.
- Afficher et faire respecter les consignes de sécurité incendie, y compris la présence d'extincteurs vérifiés et facilement accessibles.
- Prévoir des procédures d'urgence (évacuation, premiers secours) connues de l'ensemble du personnel.
- Mettre en place un tri sélectif des déchets (alimentaires, plastiques, cartons, huiles usagées, etc.) dans des bacs identifiés et fermés.
- Prévoir une désinfection périodique des installations conformément aux normes d'hygiène en vigueur.

S. aux H  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

#### **ARTICLE 21 : SOUS-TRAITANCE**

Le soumissionnaire ne pourra en aucun cas sous-traiter, tout ou une partie de la prestation.

#### **ARTICLE 22 : ANNULATION OU INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES**

En cas de situation exceptionnelle d'annulation ou d'infructuosité, le client peut procéder à mettre terme au processus de l'appel d'offre, les soumissionnaires ne peuvent prétendre en aucune réparation de quelque nature qu'elle soit.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnité dans le cas d'annulation de l'opération ou son offre ne sera pas retenue.

#### **ARTICLE 23 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS**

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès du secrétariat de la commission des achats de la SCHB dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de L'avis d'attribution provisoire dans la presse nationale et /ou le BOMOP.

Dépassant ce délai, aucun recours ne sera accepté.

Si ce jour coïncide avec un jour de repos légal ou férié, la date limite d'introduire un recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

A..... Le .....

**Lu et accepté**

(Nom, Qualité du signataire)

(Cachet de la société)

**ANNEXE 1**  
**LETTRE DE SOUMISSION**

(sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Je soussigné(e),

Nom et prénom : .....

Profession.....

Demeurant à : .....

Agissant au nom et pour le compte de : .....

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autres (à préciser) de : .....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers.....

A exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffre et en lettre, et en hors taxes et toutes taxes) :  
.....

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : (indiquer le délai en chiffre et en lettre) : .....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire N° .....auprès : .....

Adresse : .....Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifié, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à .....le .....

(Nom, qualité du signataire et cachet de la société).

NB : en cas de groupement, le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire).

## ANNEXE 2

(sur papier à en-tête du soumissionnaire)

### DECLARATION A SOUSCRIRE

Dénomination de la société : .....

Ou raison sociale : .....

Adresse du siège social : .....

Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social : .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce : .....

Wilaya ou seront exécutées les prestations objet du marché:.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché:.....

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires : .....

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) : .....

Le déclarant atteste que la société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de : (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) : .....

Existe-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de l'entreprise au Greffé du tribunal, section commerciale ? : .....

Dans l'affirmative: (préciser la nature des privilèges et nantissement et identifier le tribunal) : .....

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : .....

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : .....

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? : .....

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) : .....

La société fait-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat ? : .....

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) : .....

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? : .....

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision) : .....

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux : .....

**S.C.H.B**  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

La société s'est rendue coupable de fausses déclarations ? : .....

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) : .....

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? : .....

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) : .....

La société a-t-elle fait l'objet de décision de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrage ? : .....

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres de l'ouvrage concernés, les motifs de leurs décisions, si il y a eu recours auprès de la commission nationale des marchés compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date) : .....

La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics, prévue à l'article 61 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ? : .....

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) : .....

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? : .....

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) : .....

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et la sécurité sociale ? :..... Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision) : .....

La société, lorsqu'il s'agit de soumissionnaires étrangers, a-t-elle manqué au respect de l'engagement d'investir prévu à l'article 24 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ? : .....

Dans l'affirmative : (indiquer le maître de l'ouvrage concerné, l'objet du marché, sa date de signature et de notification et la sanction infligée) : .....

Indiquer le nom, le(s) prénom(s), la qualité, la date et lieu de naissance et la nationalité du signataire de la déclaration : .....

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66 -156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

**S.C.H.B**  
**Direction Générale**  
**Secrétariat de la Commission**  
**des Achats**

Fait à : ..... le : .....

(Nom, prénom, qualité du signataire et cachet de la société)

- En cas de groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire.

- Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire).

### ANNEXE 3

(sur papier à en-tête du soumissionnaire)

#### DECLARATION DE PROBITE

S.C.H.B  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

Je soussigné(e)

Nom et prénom : .....

Agissant au nom et pour le compte de : .....

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause, elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des opérateurs économiques de soumissionner aux marchés publics. La résiliation du marché ou du contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66 -156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à : ..... le : .....

Le soumissionnaire

(Nom, prénom, qualité du signataire et cachet de la société)

NB : en cas de groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité. En cas de sous-traitance, chaque sous traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

**ANNEXE 4**

**DELEGATION DE POUVOIR**

**S.C.H.B**  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

Je Soussigné (NOM, Prénom, Fonction) : .....

De la société : .....

Forme juridique de la Société : .....

Au capital Social de (Montant du Capital) : .....

Adresse du Siège Social : .....

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par : .....

En date du : .....

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur, Madame : (nom et prénom ou nom de la société) : .....

Négocier et conclure avec la SCHB un contrat de prestation de : .....

.....

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à : ....., Le .....

(NOM, QUALITE DU SIGNATAIRE)

(CACHET DE LA SOCIETE)

## ANNEXE 5

### FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Raison sociale : .....

Nationalité : .....

Forme juridique de la société : .....

Capital social : .....

Adresse du siège social : .....

Date de création : .....

Domaine d'activité : .....

Effectifs : .....

Résultats financiers (période à définir par la société) : .....

**S.C.H.B**  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

## Annexe 6

### Bordereau des Prix

S.C.H.B  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

| Désignation               | Prix<br>Unitaire<br>H.T | Quantité                                        |        | Montant<br>Total H.T |
|---------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------|--------|----------------------|
| Repas Ordinaire           |                         | 355 (Repas) X 22 (Jours)<br>X 11 (mois) X 1(an) | 85 910 | PU X 85 910          |
| Repas Spécial<br>Ramadhan |                         |                                                 |        |                      |
| • Ffour                   |                         | 100 (Repas) X 30 (Jours)<br>X 1(an)             | 3 000  | P.U X 3 000          |
| • Shour                   |                         | 80 (Repas) X 30 (Jours) X<br>1(an)              | 2 400  | P.U X 2 400          |
| Prix Total en HT          |                         |                                                 |        |                      |
| Montant TVA (19%)         |                         |                                                 |        |                      |
| Prix Total en TTC         |                         |                                                 |        |                      |

- Repas Amélioré : Prix Unitaire en hors taxes =
- Collation/Personne : Prix Unitaire en hors taxes =

N.B : Lors de l'évaluation, ne seront pris en compte que les prix du repas ordinaire, Ffour et Shour.

Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire

## Moyens Humains

**Le soumissionnaire devra préciser uniquement le personnel dédié à la Société des Ciments de Hamma Bouziane (SCHB)**

[illegible]

**(Nom, qualité du signataire et cachet de la société).**

## Moyens Matériels

**Le soumissionnaire devra préciser uniquement le Matériel destiné à la Société des Ciments de Hamma Bouziane (SCHB)**

[illegible]

**(Nom, qualité du signataire et cachet de la société).**

**Le soumissionnaire devra préciser les Contrats Conclues avec les Sociétés Algériennes.**

[illegible]

**(Nom, qualité du signataire et cachet de la société).**